



## Comité Social Territorial (CST) du 8 juin 2026 « Mosaïc office », pour la CGT c'est toujours NON !

### Protection Sociale Complémentaire (mutuelle et prévoyance)

Ambroise Croizat a créé la sécurité sociale, avec la CGT, en 1945. Le principe fondateur est « on cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins ».

Au niveau national, la CGT revendique une sécurité sociale intégrale, une prise en charge à 100% de tous les frais de santé.

A la Région Normandie, la CGT souhaite que le maximum d'agents soit couvert par une protection sociale complémentaire. C'est pourquoi nous avons pris part aux négociations pour la mise en place d'une convention de participation (contrat de groupe) pour la mutuelle, avec adhésion facultative, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Pour la mutuelle, les revendications de la CGT étaient :

- un montant de cotisation ne prenant pas en compte le critère d'âge (contrairement à la plupart des mutuelles individuelles qui appliquent un tarif progressif en fonction de l'âge)
- une participation Région en fonction du salaire global (traitement de base + RI + NBI) et correspondant à 50% minimum du montant de la cotisation pour les plus bas salaires
- un budget annuel pour la PSC permettant de financer ces revendications.

Pour la prévoyance, la loi du 20 décembre 2025 s'applique (50% minimum de participation employeur et adhésion obligatoire).

Une grande partie de ces revendications a été retenue après avoir tapé du poing sur la table pour obtenir un budget décent, même s'il reste insuffisant au regard de nos attentes.

A ce stade, nous ne pouvons pas apporter plus de précisions car la procédure d'appel d'offres étant en cours, nous sommes tenus par une obligation de discrétion liée au secret des affaires.

### Réorganisation des services

Les réorganisations de la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie, de la Direction Mobilités et Infrastructures, de la Direction Culture et Patrimoine et de la Direction de l'Aménagement Numérique nous étaient proposées pour avis.

Depuis 10 ans de fusion, l'organigramme des services de la région n'est toujours pas stabilisé !

Les réorganisations sont perpétuelles et pas toujours justifiées par des transferts ou suppressions de compétences. A chaque fois, les agents subissent ces réorganisations et doivent s'adapter malgré eux.

C'est pourquoi la CGT a voté **CONTRE** chacune de ces réorganisations.

### Unités de remplacement dans les lycées

La CGT revendique depuis très longtemps la mise en place d'unité de remplacement par des agents titulaires dans les lycées afin de résorber l'emploi précaire. Au CST de novembre 2023, la CGT a réitéré sa demande au Président qui a accepté le principe. Il a fallu du temps, mais aujourd'hui la Région propose une expérimentation de ce dispositif avec la création de 11 postes permanents qui seront pourvus par des agents contractuel. Pour la CGT, ce nombre est insuffisant et les agents remplaçants ne seront pas titulaires dans un premier temps. Mais c'est un début, et même si nous regrettons le caractère expérimental nous avons voté **POUR** afin d'aboutir à des unités de remplacements composées d'agents titulaires en nombre suffisant pour couvrir la plus grande partie des besoins de remplacement.

### Déploiement de Mosaïc office

Ce mode d'organisation du travail, appelé communément « Flex bureau » dépossède les agents de leur poste de travail et les rend interchangeables. De nombreuses études d'experts, dont une étude récente du CESER Normandie, démontrent que ce mode d'organisation est délétère et engendre des risques psychosociaux. L'objectif unique de la Région est de faire des économies d'investissement (foncier) par réduction des surfaces et de fonctionnement (charges courantes). Ces charges sont transférées aux agents en télétravail sans aucune compensation financière. La CGT vote une nouvelle fois **CONTRE** le déploiement de « Mosaïc office » !